



**SOLIDARITÉS
NOUVELLES
LOGEMENT**

HAUTS-DE-SEINE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

**SNL HAUTS-DE-SEINE
2024**

RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est un grand classique et cette année n'y déroge pas, les différents rapports sur le mal logement nous rappellent que les choses ne s'améliorent pas. Cette année, j'ai retenu une étude INSEE 2025 : **10,5 millions de personnes vivaient dans un logement social en 2022**, soit 16% des ménages occupant un logement ordinaire. Selon l'Insee, qui brosse un portrait des locataires du parc social en 2022, 34% des ménages logés dans le parc social sont pauvres. Ils ne sont que 2% à acquitter un supplément de loyer de solidarité, payé quand les revenus dépassent d'au moins 20% le plafond d'attribution et qu'ils ne résident pas dans un quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le parc social compte aussi davantage de familles monoparentales et de familles nombreuses, 12% ont trois enfants ou plus contre 5% des locataires du parc privé.

Loin de nous démotiver, cela doit au contraire nous booster pour poursuivre et amplifier les actions à notre niveau. En 2024, notre parc immobilier a pu s'accroître grâce à vous avec 5 nouveaux logements : 2 à Boulogne-Billancourt, 1 à La Garenne-Colombes, 1 à Vaucresson et 1 à Chaville. Par ailleurs en 2024, le parc immobilier a permis d'accueillir 86 ménages, ce qui a été possible grâce à la mise en service de 7 nouveaux logements. Enfin la collecte est en légère baisse en 2024, plus du fait d'un don exceptionnel que du nombre de donateurs qui est stable.

Les GLS ont été une fois de plus actifs avec des sorties avec les familles, goûters et notre sortie annuelle à France Miniatures qui a regroupé une centaine de personnes : locataires, bénévoles et salariées, tous ravis de découvrir les plus beaux monuments français.

La réflexion de l'an passé dans le mouvement SNL concernant le modèle économique a montré des pistes d'améliorations sur nos fonctionnements. Nous avons pu ainsi obtenir un nouveau financement pour un poste de travailleur social (AVDL) dans le 92, grâce à une demande groupée des SNL Départementales. Le point noir pour l'avenir est la suspension des subventions de la région à l'acquisition de nouveaux logements.

Beaucoup de travail fait en 2024 côté salariés et bénévoles et cela permet encore cette année d'être fier de nos actions. Nous devrions pouvoir encore, l'année prochaine, accueillir de nombreuses familles dans la difficulté.

Christophe QUIQUAND
Président SNL 92

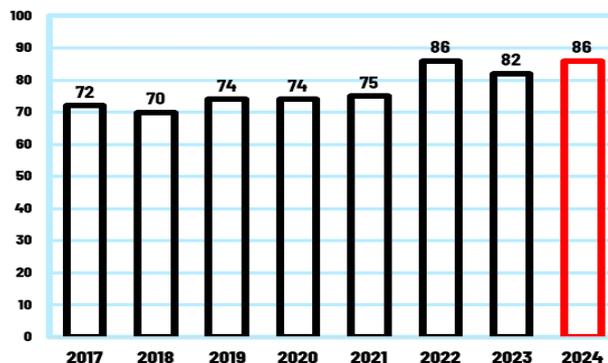


RAPPORT D'ACTIVITÉ

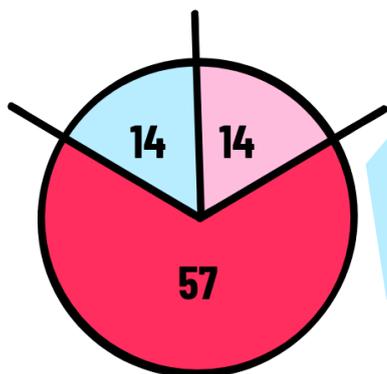
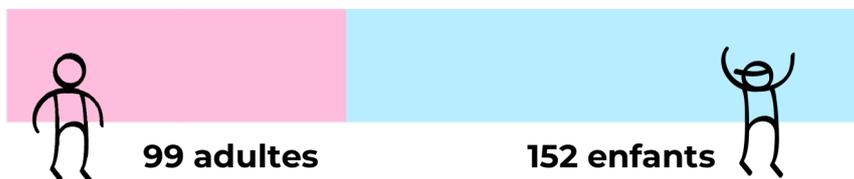
1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'ACCUEIL DES FAMILLES

En 2024, SNL Hauts-de-Seine a accueilli 86* ménages dans ses logements sur le territoire alto séquanais, passant le cap des 300 familles accueillies depuis la création de l'association. * Les statistiques portent toutefois sur 85 ménages, 1 ménage étant accompagné par l'Association La Canopée.

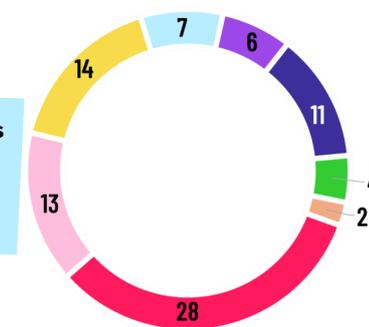


Evolution du nombre de familles



Situation familiale

14 couples avec enfants
57 monoparentales
14 célibataires



Motif de l'arrivée à SNL

28 Hébergement tiers
13 Hôtel 115
14 Structure hébergement
7 Sans abris
6 Sur occupation
11 Expulsion

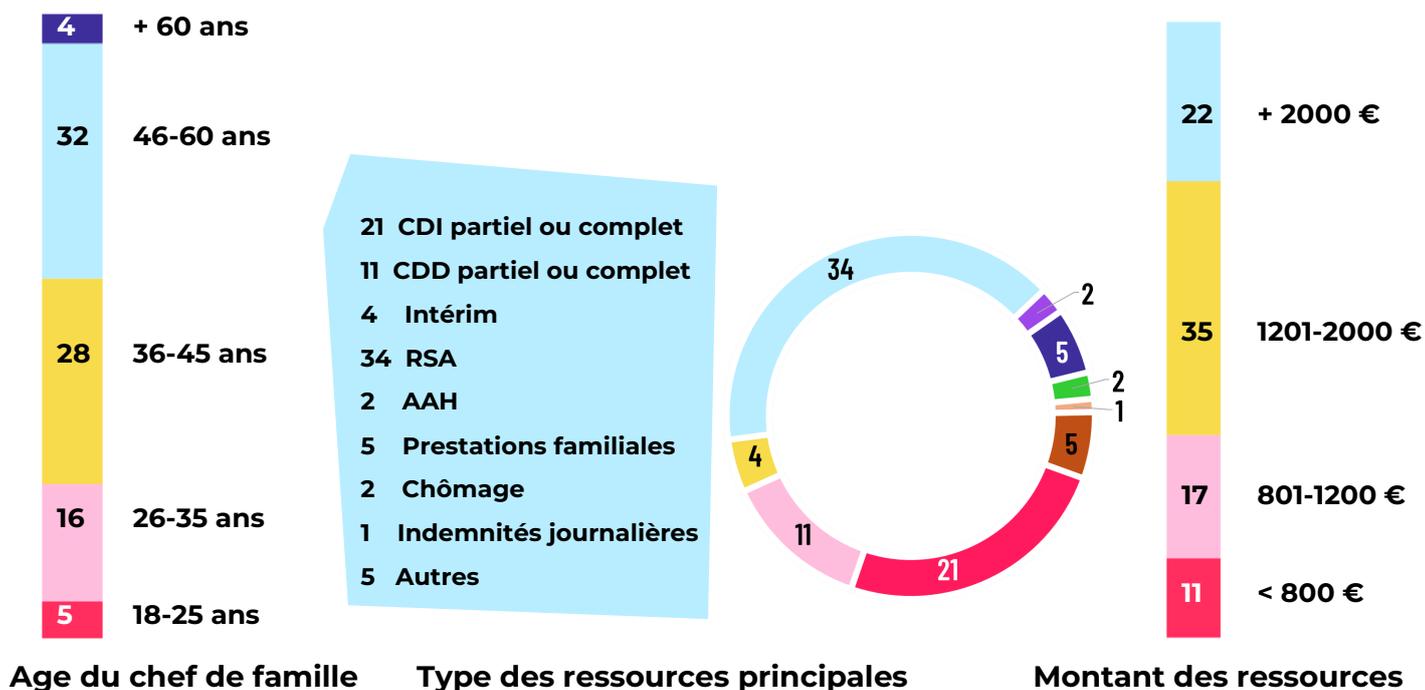


20 entrées ont été réalisées cette année. Les candidatures sont examinées sur la base des cinq critères essentiels d'accueil à SNL : le besoin et l'envie d'un accompagnement de proximité, des revenus inférieurs aux plafonds PLAI, une implantation dans le département avec un lien avec la ville désignée, l'adaptation de la composition familiale au logement proposé et l'urgence de la situation.

Conformément à notre convention ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) avec le Conseil départemental, les attributions ont été réalisées majoritairement sur la base d'une orientation par un service social territorial (SST). Au regard de nos partenariats solides avec les Villes et notre nouvelle convention AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) avec l'État, leurs services ont été aussi largement associés. Les procédures d'attribution sont toutefois parfois ralenties par la difficulté de nos partenaires à identifier des candidats.

SNL 92 a assuré également durant l'année 2024 la gestion locative de trois logements à Bezons en lien avec SNL Union dans le cadre du développement du projet de SNL dans le Val d'Oise.

LE PROFIL DES MENAGES ACCUEILLIS



UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET PERSONNALISÉ

Chaque famille accueillie a bénéficié d'un large encadrement avec plusieurs interlocuteurs salariés et bénévoles de l'association. L'accompagnement vise à favoriser la capacité d'autonomie des personnes logées permettant la stabilisation des situations et, le moment venu, un relogement durable et adapté aux besoins de la famille.

L'accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux s'inscrit dans une stratégie globale : centré sur la problématique logement tout en prenant en compte les facteurs externes au logement influant directement ou indirectement sur le projet lié à l'habitat et sur les capacités à habiter. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, qui tient compte du projet du ménage, de ses difficultés et de ses potentialités. Les travailleurs sociaux travaillent en relation avec de multiples partenaires : SST, CCAS, CAF, Pôle Emploi, FSL, EDF... L'augmentation de la capacité d'accueil de SNL 92 a entraîné le besoin de recruter un nouveau travailleur social, la file active des travailleurs sociaux étant devenu trop élevée. Le recrutement conduit en 2024 n'a malheureusement pas abouti et sera donc continué en 2025.

L'accompagnement bénévole, complémentaire de celui des professionnels, est une richesse du projet SNL. Cette année, 61 ménages accueillis par l'association ont été accompagnés par deux bénévoles et 22 par un bénévole. 113 bénévoles se sont ainsi impliqués dans l'accompagnement. Très variable dans son contenu, chaque relation d'accompagnement, basée sur l'écoute et le dialogue, est une aventure humaine, qui évolue dans le temps.



Au début de l'année, un partenariat a été contractualisé avec EDF Solidarité afin de permettre à des ménages fragiles de bénéficier d'aides, mais aussi d'un accompagnement pour trouver une solution aux difficultés rencontrées. Ce partenariat se concrétise autour de 3 thématiques : un accompagnement, une aide au paiement des factures énergie et de la prévention.

En partenariat avec EDF Solidarité, l'équipe sociale a invité les familles SNL à une action de prévention et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie. Cette action a eu lieu sous forme d'un petit déjeuner- atelier de 2h00, animé par notre correspondant EDF. Les participants

ont étudié une facture en détails, les types de tarification, les éco gestes. Dans un second temps ils ont joué à « Mon appart, ma conso ». Ce jeu de plateau représentant un appartement et ses appareils, a permis d'aborder la question des consommations énergétiques selon les appareils utilisés, et se rendre compte des postes les plus énergétiques. Les familles sont reparties avec des goodies (sablier, mousseur, thermomètre) leur permettant de prolonger l'expérience !



LE RELOGEMENT

Année	Nombre de relogements	Durée moyenne du séjour
2024	15	37 mois
2023	15	41 mois
2022	24	39 mois



Durant le temps passé à SNL, la grande majorité des ménages accueillis a repris confiance et a profité pleinement de cette étape pour surmonter un certain nombre de difficultés, s'atteler à de nouveaux projets et acquérir une plus grande autonomie. Le relogement peut toutefois susciter angoisses et interrogations pour les familles, c'est pourquoi les équipes salariées et bénévoles sont très présentes à ce moment clé et durant les mois qui suivent.



Dans le contexte tendu du logement social en Ile-de-France, chaque relogement demeure un véritable défi. 15 relogements ont pu être réalisés cette année dont la moitié pour des ménages accueillis depuis moins de deux ans, ce qui est assez exceptionnel. La durée moyenne du séjour baisse en conséquence pour s'établir à 37 mois. Derrière cette statistique se cachent des réalités bien différentes, certains ménages bénéficiant d'une proposition de relogement assez rapidement, alors que d'autres, pourtant prêts, doivent attendre plusieurs années...

Il convient de souligner la quinzaine de ménages prêts au relogement et pour lesquels aucune proposition n'a pu être formulée ou qui ont été refusés par les bailleurs lors de la commission d'attribution, ce qui peut constituer une grande source de désarroi pour ces familles. Dans ce contexte, l'accompagnement doit prendre en compte les temps d'attente subis par les locataires, pour qu'ils puissent être vécus comme un temps utile et ne mènent pas au découragement. SNL 92 développe des partenariats avec les pouvoirs publics et les bailleurs pour trouver des solutions adaptées à chacun.

UN EXEMPLE DE PARCOURS SNL

Mr T est arrivé à SNL au début de l'année 2023. De son passé il dit simplement « j'ai eu une enfance pas simple, j'ai pardonné », il veut maintenant avancer, le logement SNL lui redonne de l'espoir. Il explique sa descente aux enfers après sa perte d'emploi, des problèmes financiers qui s'accumulent, une dépression puis l'explosion de son couple. Il loue une studette hors de prix qui ne lui permet plus d'accueillir ses deux enfants à son domicile. Après son expulsion, Mr T est accueilli à SNL dans un T2 à Boulogne. Il peut à nouveau accueillir ses deux enfants, cela lui donne beaucoup de force pour avancer.



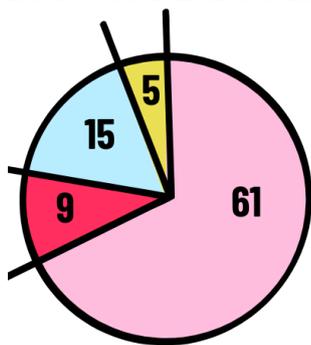
Mr T arrive à SNL assez stressé, il veut que tout aille vite, se met la pression pour s'en sortir. Fâché avec les démarches administratives, et d'un tempérament impatient, il va peu à peu s'apaiser : il obtient des ouvertures de droits sociaux, les différentes dettes sont réunies et le dossier de surendettement est accepté par la banque de France. Cela lui permet de nouveau de se projeter pour sa recherche d'emploi. Il décroche un emploi d'agent immobilier en CDI. Il emmène ses enfants en vacances seul pour la première fois, il en est très heureux. Puis la proposition de logement se présente relativement vite, au bout d'une année et demi. Il accède à un T3 à Boulogne Billancourt. Mr T a répondu à l'invitation du groupe de Boulogne pour la galette des rois « c'est une manière pour moi de remercier » dit-il.

SNL 92 : NOUVEL OPÉRATEUR AVDL

En 2024, suite à l'appel à projets « **Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)** DALO, hors DALO et lutte contre l'habitat indigne (LHI) » publié fin 2023, une convention régionale a été signée entre l'État et SNL Prologues pour la mise en œuvre par quatre SNL départementales (75,78,91,92) d'interventions sociales dans le cadre de ce dispositif. SNL 92 est ainsi devenu opérateur AVDL dans le département des Hauts de Seine.

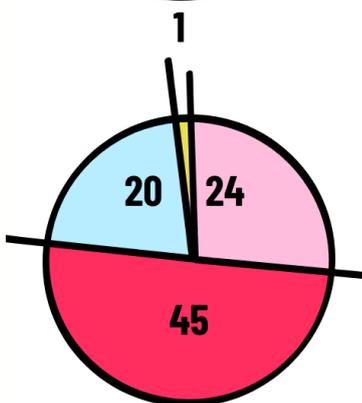
Ce financement est lié aux spécificités du mouvement SNL qui apporte, selon les termes de la convention, « une réponse particulière de logement accompagné combinant la production de logements via une coopérative constituée par les associations SNL, et l'accompagnement des ménages logés impliquant largement la société civile à ses accompagnements ». Ces mesures AVDL vont notamment pouvoir bénéficier à des ménages accueillis par SNL 92 dans des logements PLAI adaptés ou des ménages logés par SNL 92 depuis plus de 18 mois, reconnus DALO ou prioritaires au titre de l'article L44161 du CCH mais pas encore prêts au relogement. SNL 92 s'est engagé à mettre un travailleur social à disposition de l'AVDL. Ce travailleur social est financé via le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL). Prévue pour 2 ans, cette convention est reconductible jusqu'à 48 mois. Complémentaire du dispositif ASLL financé par le Conseil départemental, ce nouveau cadre d'intervention permet à SNL 92 de renforcer sa capacité d'accompagnement et son approche partenariale.

2. LA CRÉATION ET LA GESTION DE LOGEMENTS



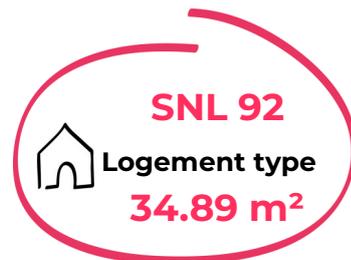
61 Acquisitions
9 Baux à réhabilitation ou emphytéotiques
15 Mises à disposition
5 Donations temporaires

Répartition du parc immobilier



24 T1 ou T1 bis
45 T2
20 T3
1 T4

Typologie du parc immobilier



LES NOUVEAUX LOGEMENTS



L'année 2024 a été de nouveau une année riche en terme de production. Ainsi notre partenariat avec la DRHIL pour la préemption de logements dans le diffus dans des communes carencées a conduit à la concrétisation avec le soutien des villes concernées de trois nouvelles opérations : deux logements à Boulogne (1 T1 de 22,65 et un T2 de 36,71 m²) et un premier logement à la Garenne-Colombes (1 T2 de 31,19 m²). Nous avons également pu finaliser l'acquisition d'un logement T1 (29,91 m²) à Vaucresson que nous avons engagé précédemment avec la Ville. Enfin nous avons acquis à Chaville un nouveau T2 de 44 m². Tous ces logements se trouvent dans des copropriétés agréables et très bien situées. Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels : État, Région, Conseil Départemental, Villes concernées, GPSO selon le territoire, la Fondation pour le Logement, le financement devant être complété par l'emprunt et des fonds propres issus de la collecte de SNL 92 et de notre foncière SNL Prologues. Toutefois fin 2024, la Région a annoncé sa décision de geler en 2025 son financement des logements sociaux, des solutions alternatives seront donc à trouver en 2025.



Par ailleurs, suite à l'obtention des financements escomptés, notamment une première subvention importante de la Ville de Montrouge, les travaux prévus dans des logements acquis en 2023 à Montrouge, Neuilly et Ville d'Avray ont pu être menés ainsi que la création d'un nouveau logement dans la résidence sociale rue de Suresnes à Nanterre. Plusieurs inaugurations ont été organisées à Levallois, Neuilly et Vaucresson (notamment pour des logements dont les travaux avaient été achevés fin 2023).



LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC EXISTANT

SNL 92 s'attache à rénover et entretenir son parc de manière à pouvoir accueillir les locataires dans des logements de qualité, les moins énergivores possibles. Les bénévoles sont largement parties prenantes des travaux menés dans les logements. Leur mobilisation a encore été très importante en 2024 alors même que les sollicitations sont restées multiples avec de nombreux relogements.

En 2024, 22 logements ont fait l'objet de dépenses courantes d'entretien non locatif, avec une moyenne de 408 € par logement (555 en 2023); 2 logements ont fait l'objet de travaux plus importants, avec une moyenne de 1 341 € par logement (2 116 en 2023); 12 logements ont fait l'objet de travaux plus ou moins importants à l'occasion d'une mise en service, d'un relogement, pour une moyenne de 949 € en dehors d'une réhabilitation très importante de 13 702 euros à Meudon. Un sinistre important a notamment eu lieu à Issy les Moulineaux avec un effondrement de plafond qui a rendu le logement inhabitable pendant plusieurs mois. Après un accueil provisoire en Airbnb, la famille concernée a heureusement pu être relogée grâce à la ville dans un logement pérenne.



Par ailleurs, cette année, les DPE des logements dont SNL est propriétaire ont été réalisés. Sur cette base, SNL 92 et SNL Prologues programment à l'avenir un certain nombre de réhabilitations thermiques. En 2024, deux importantes rénovations thermiques ont déjà été menées dans les deux résidences sociales à Nanterre. Classées en G, elles ont pu ainsi être rehaussées à un niveau D et C.

UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

2024 a été marquée par un grand dynamisme. Plusieurs logements ayant été achevés fin 2023 ou courant 2024, 7 logements ont en effet été mis en service à Levallois, Nanterre, Neuilly et Vaucresson. 20 nouveaux contrats ont été signés avec des familles entrantes. Les bénévoles se sont encore fortement mobilisés cette année pour aider ces familles à se doter d'un minimum d'équipements. En effet beaucoup d'entre elles n'arrivent qu'avec quelques valises. En 2024, les deux locaux de Chaville et Nanterre dédiés au stockage de mobilier ont été largement utilisés. Le partenariat avec l'entreprise Tediber a permis la fourniture de nombreux matelas.



La gestion locative mise en place par SNL 92 est avant tout une gestion de proximité. Le montant moyen du loyer pratiqué est 8,31 euros/ m². SNL 92 s'est encore attachée cette année à la mise en œuvre d'une procédure stricte en cas d'impayés car il est essentiel que les locataires analysent ce paiement comme une obligation. Plusieurs situations s'avèrent par ailleurs problématiques et sont susceptibles de donner lieu à des procédures en cas de non résolution des difficultés à court terme. Afin de répondre aux exigences de traçabilité des espèces, SNL 92 a adopté une nouvelle procédure en la matière et mis en place des carnets à souches comprenant toutes les mentions requises.

Des conseils de maisonnée conviviaux ont été organisés dans les collectifs pour évoquer la vie des résidences et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du collectif. Des opérations de nettoyage des parties communes ont été conduites. Par ailleurs SNL 92 assure la gestion du syndicat bénévole des logements de la Pointe de Chaville.

3. LE TÉMOIGNAGE ET L'INTERPELLATION

De nombreuses actions sont menées au niveau des communes pour interpeller localement sur la situation du mal logement. Ainsi, les membres des GLS et la directrice de l'association ont rencontré plusieurs fois les élus locaux et participé à un certain nombre d'évènements locaux.

SNL 92 a cette année encore siégé au sein de plusieurs instances publiques du département : à la COMED des Hauts-de-Seine (commission de médiation DALO), au Comité de pilotage du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), à la conférence intercommunale du GPSO, à l'observatoire départemental des Violences faites aux femmes.

SNL 92 s'implique au sein du secteur associatif des Hauts-de-Seine et demeure ainsi un membre actif du Comité de veille DALO 92, de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement des Hauts-de-Seine et du collectif Citoyens Fraternels 92.

SNL 92 a participé comme chaque année à la commission Parole et Positionnement Public de SNL Union qui initie réflexions et interpellations à l'échelle régionale. Enfin, SNL 92 soutient les actions conduites par la FAPIL, laquelle s'associe régulièrement à d'autres entités telles la FLD (Fondation pour le Logement des Défavorisés, ex FAP), la FNARS pour des positionnements publics.



4. LA VIE DES GROUPES LOCAUX

Au-delà de leur implication dans l'accompagnement, l'acquisition et l'entretien des logements ou le plaidoyer local, les Groupes Locaux de Solidarité développent de nombreuses actions en vue de permettre des rencontres conviviales ou promouvoir l'association.



GOÛTERS ET SORTIES AVEC LES FAMILLES

Plusieurs gouters ont été organisés à Boulogne-Billancourt, Colombes, Chaville Garches/Saint-Cloud/Vaucresson. A Chaville, un groupe « culture-communication-recherche de fonds », réunissant 4 bénévoles a été constitué afin de développer les liens entre la culture et les locataires, l'image de SNL dans la ville et le financement des actions locales. Une sortie au Château de Versailles a ainsi été organisée par le GLS et a réuni une vingtaine de personnes dont 11 enfants et une maman accueillis par SNL. Ces moments de partage toujours très appréciés sont l'occasion de réunir les bénévoles et les familles.



ÉVÈNEMENTS POUR SE FAIRE CONNAÎTRE ET COLLECTER

Chaque année, nos bénévoles se mobilisent pour organiser des évènements en vue de faire connaître SNL 92, recruter de nouveaux bénévoles et récolter de précieux dons pour l'association.

Plusieurs GLS se sont mobilisés pour participer au forum des associations de leurs villes. Ainsi les GLS de Chaville, Garches et Vanves ont pu bénéficier d'un stand lors de ces évènements.



Les GLS de Levallois et Neuilly se sont associés pour organiser pour la deuxième année consécutive un évènement théâtral. La troupe Jeux de Seine a en effet accepté de jouer au profit de SNL 92 la pièce « Un air de famille » durant trois soirées à l'Espace Saint Pierre de Neuilly sur Seine. Environ 600 spectateurs ont assisté à cet évènement et ont pu profiter de la buvette mise en place par le GLS.



Le GLS de Chaville s'est également lancé dans l'aventure théâtrale en organisant en décembre, grâce à la troupe du Théâtre des deux rives de Versailles, deux représentations de la pièce « Huit femmes » qui ont réuni environ 150 spectateurs. Afin de financer les coûts liés à l'organisation de cette manifestation, le groupe a participé préalablement à une brocante.



A Issy-les-Moulineaux, ce sont les étudiants motivés de l'association Issy Solidaire de la faculté la « Catho » qui ont permis en octobre l'organisation d'une course solidaire au profit de SNL. Celle-ci a réuni 50 étudiants dans le parc de l'île Saint-Germain entourés d'une foule de supporters.



LA SALLE DES BAINS, UN LIEU DE RENCONTRES



La salle associative des Bains à Colombes a accueilli plusieurs manifestations cette année, répondant au souhait manifesté lors de la conception de ce projet que ce lieu puisse être l'occasion de mixité au sein de la Ville, mêlant notamment projets culturels, sociaux, sportifs... Ainsi des activités comme des ateliers de yoga ou de réalisation de bandes dessinées ont été mis en place. A deux reprises, en juin et en décembre, le Carré des créateurs a exposé des œuvres artistiques et organisé des vernissages.

5. LA VIE ASSOCIATIVE

DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIÉS AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF



Trouver de nouveaux bénévoles est un sujet de préoccupations et la plupart des GLS développe régulièrement des actions pour recruter.

SNL 92 a eu le plaisir d'accueillir en 2024 une trentaine de nouveaux bénévoles. En parallèle, une quinzaine de départs ont été enregistrés. SNL 92 enregistre donc un accroissement important de ces bénévoles cette année. Afin d'accompagner ces arrivées, les journées d'accueil et visio de bienvenue coordonnées par SLN Union, ont été organisées à plusieurs reprises. Plusieurs membres de SNL 92 ont participé à l'animation de ces journées. D'autres formations ont été proposées aux bénévoles afin qu'ils puissent être formés tout au long de leur engagement à SNL sur des thèmes variés.

Les bénévoles sont actifs sur les différentes missions de SNL au sein de 12 GLS. A noter cette année, la fusion des GLS de Courbevoie et la Garenne-Colombes qui ont décidé de cheminer ensemble et la reconsolidation du groupe Asnières/Bois-Colombes autour d'un nouveau noyau de bénévoles. Plusieurs bénévoles sont également impliqués auprès de l'équipe des permanents : pôle vie associative, suivi des copropriétés, création de logements, collecte, représentation à la COMED...

Le Conseil d'administration de l'association est composé de 10 administrateurs bénévoles. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année. Plusieurs administrateurs ont représenté SNL 92 à l'extérieur ou dans les instances et groupes de travail de SNL Union et Prologues. En 2024, l'équipe salariée est restée stable et a vu le retour à temps partiel de Françoise Queruel sur une partie des missions comptables. L'équipe est donc constituée de 8 permanents (5,8 ETP).

DES ACTIONS POUR PARTAGER ET MIEUX SE CONNAÎTRE

La sortie annuelle de SNL 92 s'est déroulée le 30 juin 2024 à France Miniature en présence d'une centaine de locataires, bénévoles et salariés. Cette journée a été rythmée par la découverte des monuments, le plaisir des attractions pour les petits et les grands ainsi que le temps gourmand du pique-nique. Les familles accueillies par SNL ont également été conviées à un après-midi de Noël au siège de l'association le 23 décembre, l'occasion de profiter de jolies histoires racontées par deux conteuses de la troupe nantérienne Parole Vole, de la présence du père Noël et de sa hotte de cadeaux ainsi que d'un bon goûter.



L'Assemblée Générale, organisée cette année le 20 juin à Nanterre, a également été une occasion de se retrouver. Elle a permis d'échanger sur les projets en cours, les perspectives et de présenter les décisions adoptées par le Conseil d'administration sur la perception des loyers et le relogement. Le séminaire de rentrée qui s'est tenu le 15 octobre à Neuilly s'est concentré sur la question des collectifs dans la perspective d'améliorer l'organisation, la gestion et l'animation des existants et de s'interroger sur la possibilité d'en créer de nouveaux. A cette occasion, Michel Enjalbert, ex président de SNL 91 a présenté l'expérience de l'Essonne.

2024 a permis également la mise en place d'une première réunion des animateurs de GLS en vue de répondre à un besoin croissant d'échanges sur divers sujets tenant au recrutement des bénévoles, aux missions des uns et des autres, aux manières les plus appropriées de porter les leviers du Projet SNL sur les territoires et aux projets en cours. Ces rencontres auront désormais lieu 3 fois par an. Par ailleurs, comme à l'accoutumée, deux numéros du journal de l'association « Des Nouvelles de Toits » sont parus en mai et novembre et ont été adressés à tous les bénévoles, bénéficiaires et donateurs de l'association. Une Lettre d'Information Mensuelle à destination des bénévoles a été mise en place au second semestre afin de pouvoir transmettre des informations plus fréquentes et plus exhaustives.



L'OPERATION CHOCOLATS DE NOËL

Pour sa deuxième année, l'opération de vente privée solidaire de chocolats fins Gilles Cresno, portée par l'équipe bénévoles Vie associative, a été un succès. Les bénévoles des Groupes Locaux de Solidarité ont su diffuser largement la vente privée auprès de leurs proches ou d'autres connaissances tout en s'efforçant de la proposer dans des environnements qui ne connaissent pas encore SNL tels des écoles privées ou des entreprises. A noter ainsi cette année la diffusion par 4 filiales de **Vinci Energies** en cadeau pour leurs salariés et la mobilisation du Campus La Salle -St Nicolas d'Issy-les-Moulineaux. L'opération se solde par un bilan largement positif pour SNL92 avec une belle progression par rapport à l'an passé du nombre de commandes (+22%) et du gain dégagé sur la vente de 2 900€ (+ 33%).

LE MOUVEMENT SNL

SNL-Union fédère les 6 associations départementales d'Ile-de-France. Face aux enjeux auxquels sont confrontées collectivement les entités composant le mouvement, SNL Union joue plus que jamais son rôle de pivot et de pilier pour accompagner les associations SNL et la foncière solidaire SNL Prologues à mener leurs missions dans les meilleures conditions. L'année a ainsi débuté



par un séminaire rassemblant l'ensemble des entités pour repenser collectivement le modèle du mouvement et se donner des lignes d'actions communes dans un contexte particulièrement complexe : hausse des coûts de travaux, de l'énergie, baisse de subventions publiques, politique de logement social mise à mal... Bénévoles et salariés ont posé les bases d'une stratégie ambitieuse autour 5 thèmes prioritaires, qui ont été les points d'ancrage de l'action de SNL Union en 2024 : le modèle économique et le développement des ressources, l'organisation des entités, la place centrale du bénévolat, la stratégie de production de logements d'insertion, ainsi que l'entretien des logements.

SNL Union a poursuivi en 2024 la dynamique de développement de la notoriété du mouvement, en valorisant son rôle d'acteur clé du logement d'insertion en Ile-de-France. Dans ce cadre, grâce à la refonte de l'identité visuelle pilotée par SNL Union officiellement adoptée début 2024, les outils de communication ont été repensés en profondeur pour refléter au mieux les valeurs et la dynamique de l'ensemble du mouvement. SNL a aussi renforcé sa participation lors de rendez-vous incontournables pour ancrer davantage son action dans le secteur de l'ESS, comme la journée de la précarité énergétique, la semaine des pensions de famille, ou la semaine de la finance solidaire. SNL a également continué le déploiement de son action dans les départements où sa présence est plus récente, comme le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Dans ces territoires, le rôle d'accompagnement et de soutien apporté par SNL Union, via notamment son pôle MOI et son pôle vie associative, est particulièrement fort.

Parce que le Logement d'abord, c'est d'abord des logements, la coopérative foncière solidaire, SNL-Prologues, porte l'immobilier du mouvement SNL soit 1 244 logements fin 2024. SNL prologues permet ainsi à 3 220 personnes en situation de grande précarité « d'habiter » dans un environnement digne, accompagnées dans leur mobilisation par des bénévoles et des professionnels des associations SNL. Son action a été distinguée en 2024 par le prix national de l'économie sociale et solidaire, catégorie utilité sociale décerné par ESS France (chambre française de l'ESS). Son capital de 64,5 M€ est détenu par les associations SNL et des associations partenaires, des particuliers, et des investisseurs institutionnels. Les associations détiennent 65% au moins des droits de vote et les associations SNL sont majoritaires au conseil d'administration et sont un gage du respect de la raison d'être du mouvement.

Le soutien au projet SNL, c'est aussi l'épargne citoyenne solidaire: Depuis 2020 SNL-Prologues mobilise spécialement les particuliers qui souhaitent donner du sens à leur épargne, leur démarche d'investissement solidaire étant soutenue par une déduction fiscale. La mobilisation collective et la plateforme web investirsolidaire.fr ont permis de confirmer depuis 5 ans cette dynamique. L'Épargne solidaire et les dons collectés par les associations SNL contribuent à donner à SNL Prologues les moyens de produire 10% des logements locatifs très sociaux avec un bas niveau de loyer (PLAI adapté) d'Ile de France, en complément du soutien de l'Etat, des collectivités locales et des mécènes notamment la Fondation pour le Logement des défavorisés qui nous accompagnent.

RAPPORT FINANCIER

LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

La gestion de SNL 92 est à saluer, avec un résultat excédentaire encore cette année. L'investissement et le dynamisme des bénévoles, associés aux salariés, contribuent à cette belle réussite et à l'esprit de solidarité de SNL 92.



L'année 2024 se présente comme une année très équilibrée, qui reflète un réel développement de l'activité. On observe, par rapport à 2023, des recettes en progression de 13,7%, et des dépenses en progression également, mais seulement de 9,65%. De ce fait, le résultat excédentaire s'est lui-même accru de presque 32% par rapport à l'année précédente. Il est à noter, comme cela apparaît dans le CER et comme l'an passé, qu'une partie de ce résultat excédentaire n'est pas issu de la générosité du public.

Il reviendra à l'Assemblée Générale dans un premier temps d'affecter une partie des réserves pour projets d'acquisition aux réserves d'acquisition, pour financer l'appel de fonds propres Prologues à hauteur de 95.043,36 euros puis d'affecter le résultat de 248 366,12 euros, selon la proposition suivante du Conseil d'administration :

- ◆ 178 179.89 euros en réserve d'acquisition Prologues.
- ◆ 12 520.00 euros en réserve projets d'acquisition issue de la générosité du public
- ◆ 12.000,00 euros en réserve libre issue de la générosité du public
- ◆ 45 666.23 euros en réserve libre non issue de la générosité du public

Ils nous soutiennent et nous tenons à les remercier :



Ainsi que tous nos généreux donateurs...

Aucun administrateur ne perçoit d'indemnité. Il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les fournisseurs ou prestataires et un membre du Conseil d'Administration. Aucun frais n'est remboursé aux administrateurs.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N . 2024	Exercice N-1 . 2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens – dons en nature		
Vente de prestations et services		
Loyers et charges	433 566.03	373 727.99
Autres prestations de service	102 603.50	93 791.67
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	188 700.00	188 700.00
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	106 672.63	118 618.63
Mécénat		
Legs, donation et assurance-vie		2 978.32
Contributions financières	149 584.16	79 860.00
Reprise sur amortissements, dépréciation, provision et transferts de charge	56 830.56	43 025.67
Utilisation des fonds dédiés	59 302.23	77 800.18
Autres produits	107.38	612.93
TOTAL I (produits exploitation)	1 097 366.49	979 115.39
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	400 659.72	360 288.93
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	19 842.19	20 653.81
Salaires et traitements	229 227.37	212 328.94
Charges sociales	86 974.91	86 514.08
Dotations aux amortissements et dépréciations	77 790.06	77 656.19
Dotations aux provisions	73 946.16	31 588.19
Report en fonds dédiés	23 400.00	4 190.00
Autres charges	10 607.76	41 981.50
TOTAL II (charges exploitation)	922 448.17	835 201.64
1. Résultat d'exploitation (I-II)	174 918.32	143 913.75
Produits financiers		
Produits de participation	3.05	1.53
Pdts d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 642.63	10 462.33
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III (produits financiers)	27 645.68	10 463.86
Charges financières		
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		
Pdts d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
TOTAL IV (charges financières)		
2. Résultat financier (III-IV)	27 645.68	10 463.86
3. Résultat courant avant impôt (1. + 2.)	202 564.00	154 377.61
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 329.01	4 767.01
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	41 811.03	41 811.03
TOTAL V (produits exceptionnels)	53 140.04	46 578.04
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 759.67	2 734.56
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		7 525.65
TOTAL VI (charges exceptionnelles)	4 759.67	10 260.21
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	48 380.37	36 317.83
Participation des salariés au résultat		
Impôt sur les bénéfices	2 578.25	2 511.00
Total des Produits (I+III+V)	1 178 152.21	1 036 157.29
Total des Charges (II+IV+VI)	929 786.09	847 972.85
5. Excédent ou déficit (1. +2. +3. +4)	248 366.12	188 184.44
Affectation du résultat :		
Réserve d'acquisition	178 179.89	169 037
Autres réserves projets	12 520.00	2 027
Réserve libre	12 000	12 000
Réserve libre non issue de la générosité du public	45 666.23	5 119

L'examen des comptes par « métier » appelle les observations suivantes :

MAÎTRISE D'OUVRAGE D'INSERTION

En 2024, SNL92 a appelé un solde d'honoraires de MOI pour 3 opérations initiées en 2023, un acompte d'honoraires pour 5 opérations initiées en 2024, ainsi qu'un appel unique pour une opération spécifique à Nanterre, pour un total de 48 000 euros. Cette importante activité permet, pour la troisième année consécutive, de couvrir les charges incompressibles du métier et de dégager un bénéfice sur cette mission.

GESTION LOCATIVE ADAPTÉE ET GESTION PATRIMONIALE

La gestion patrimoniale, qui ne concerne que la seule immobilisation des Bains, est traditionnellement déficitaire : si les amortissements des bâtiments sont couverts par les reprises de subventions et de fonds dédiés, les faibles charges salariales mais surtout les dotations aux provision gros entretien des propriétaires ne sont financés par aucune contrepartie, les loyers des Bains étant constatés en gestion locative. C'est pourquoi les deux métiers sont à présent considérés dans leur ensemble.

En 2024, la gestion locative a connu un bel essor lié au plus grand nombre de logements en service et à un meilleur taux d'occupation. La charge de la vacance de logement s'établit à 11 865 euros soit 5,18% du montant des

	2024	2023	Ratio
Loyers facturés en €	323 143	274 100	+ 17,89 %
Charges refacturables en €	110 423	99 628	+ 10,84 %
Nombre de jours de vacance	1 894	3 171	- 40,28 %
Taux de vacance	6,37 %	11,64 %	- 45,28 %
Charge de la vacance en €	11 865	25 533	- 53,54 %

charges théoriquement récupérables sur les locataires (11,97% en 2023). En produits perdus, la vacance représente 29 525,64 euros (51 339,40 euros en 2023). Les charges locatives récupérables sont restées très contenues (+2,82%). S'agissant des travaux d'entretien, à nombre constant de relogements (15), les dépenses non répercutées aux locataires ont augmenté de 11,33% (48 742 euros au lieu de 43 783 en 2023), ceci en raison de deux importantes réhabilitations, partiellement prises en charge par la collecte à hauteur de 5 000 euros (12 000 en 2023), et donnant lieu par ailleurs à des honoraires de MOI sur réhabilitations. La dotation provision pour travaux s'élève en 2024 à 28 000 euros (8 500 euros en 2023) et la provision elle-même à 47 400 euros (36 600 en 2023), un certain nombre de travaux et de relogements étant prévisibles. L'équipe de bénévoles entretien est toujours à saluer pour son engagement et son efficacité qui permettent de réduire notablement les coûts

S'agissant des dettes locatives, la provision pour créances douteuses concerne 19 locataires au 31 décembre 2024 (21 en 2023), mais avec des dettes individuelles qui s'accroissent, puisque la provision s'élève à 84 271,02 euros (66 764,56 en 2023, soit + 26,22%); près de la moitié de ces locataires ont une dette supérieure à 1 000 euros ; l'un d'eux concentre à elle seule 71,5 % de la provision (mais 78% en 2023). Pour rappel, SNL92 provisionne de façon très prudente, dès deux mois de retard d'impayés et dès le premier euro dû à titre locatif ; l'association apporte toujours une grande attention au suivi de ces impayés et à une éventuelle demande d'indemnisation du dispositif régional de sécurisation. Les charges de personnel ont augmenté de 11,30%, du fait du recrutement fin 2023 de Latifa El Mouns, qui a occupé le poste une année pleine contrairement à la situation en 2023.

Compte tenu de tous ces éléments le volume de charges de gestion locative progresse très peu par rapport à 2023 (+1,16%) alors que les recettes ont progressé de près de 16%. Cela permet à ce métier de dégager un très bon résultat : 52 843,49 euros (30 645,51 en 2023, soit +72%) pour la seule gestion locative, 42 239 en incluant la gestion patrimoniale.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Le résultat dégagé par l'activité accompagnement des familles atteint presque à l'équilibre en 2024. La masse salariale augmente (+5,56%), du fait de l'impact en année pleine du passage à 80% d'Elise Lapert, les charges directes augmentent également (+15%) ainsi que la répercussion des dépenses de fonctionnement (+20% par rapport à 2023) ; par ailleurs il a dû être constatée en 2024 une provision sur une partie de la créance Wake Up non encore réglée, ainsi qu'une régularisation de la provision pour retraite. Pour autant, une subvention de l'Etat, d'un montant de 78 000 euros destinée à financer l'AVDL pour une partie des locataires a permis cet équilibre. A noter, cette subvention n'ayant été utilisée qu'à hauteur de 70%, des fonds dédiés ont été constitués pour un montant de 23 400 euros, pour être utilisés lors des exercices suivants.



ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION



Le budget animation est exceptionnellement bénéficiaire en 2024 : le développement immobilier, équivalant à celui de 2023, a entraîné un montant de prestations PIPL de 12 000 euros. Comme l'an passé, le bénéfice de l'opération chocolats a financé la sortie à France Miniature organisée en juin, ainsi que le Noël des familles. Mais surtout, pour la première fois, les produits financiers des valeurs mobilières ont été affectés - pour un montant net d'impôt de 22.718 euros - au métier animation, permettant ainsi à celui-ci d'atteindre à l'équilibre.

Les charges de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 123 949 (121 704 euros en 2023, +1,8%) mais dont 31 399 euros sont financés (-28.74%) - par reprise sur fonds dédiés, produits financiers, dons et contributions financières affectés... - et 92 550 euros (+19%) répartis sur les différents métiers. On note notamment dans ces éléments de fonctionnement : une stabilisation de la cotisation à SNL Union, une augmentation de la masse salariale (+8,45%) ainsi que de la sous-traitance informatique (+37%); les frais du siège (électricité, taxe foncière, taxe sur les bureaux, amortissements des immobilisations du siège) complètent ces charges.

COLLECTE DE DONS

La collecte 2024, sans don exceptionnel, s'établit dans une bonne moyenne. Hors livret agir et abandon de loyers, le nombre de donateurs s'établit à 244 (246 donateurs en 2023), pour un montant de 103 121,53 euros (114 798 euros en 2023). Cette collecte a été fléchée par les donateurs en investissements à hauteur de 15 503 euros, et missions sociales ou fonctionnement à hauteur de 1 942 euros ; pour l'essentiel la collecte est composée de dons non affectés (85 676,53 euros) que le Conseil d'administration a partiellement affectés en produits d'exploitation (7 900 euros).



2. LE CROD ET LE CER



Ces états permettent d'analyser de manière globale d'où viennent nos ressources, en particulier celles issues de la générosité du public, et ce à quoi elles sont employées. On peut ainsi noter que les dons, d'un montant de 133 078 euros (dons des particuliers, mécénat, et utilisation des dons antérieurs au cours de l'exercice par retraitement des fonds dédiés) représente un ratio de 11,30% de nos ressources, alors qu'il était de 16,66% en 2023, et 23,78% en 2022. Les subventions, et utilisations des subventions antérieures sur l'exercice, représentent 19,57% des ressources (22,25% en 2023 13,31% en 2022). L'activité de l'association génère 51,44 % des ressources (47,58% en 2023, 30,27% en 2022), le résiduel des ressources étant constitué de contributions financières (12,70% des ressources au lieu de 7,71% en 2023 et 27,75% en 2022) et d'utilisation de fonds dédiés antérieurs. On peut noter que les ressources de l'association se diversifient et que le poids de la générosité du public dans son financement est moins prégnant.

S'agissant des emplois, ils se ventilent ainsi : 0,7% est affectée à la recherche de fonds (0,9% en 2023, 0,67% en 2022), 77,80% aux missions sociales (80,53% en 2023, 65,15% en 2022), 10,76 % aux frais de fonctionnement (14,06% en 2023, 9,47% en 2022), 3,73% aux dotations aux provisions (13,78% en 2022, 6,50% en 2021), 0,28% à l'impôt sur les produits financiers, et 2,52% sont affectés en fonds dédiés pour être utilisés sur les exercices ultérieurs. L'ensemble représente 78,92% des ressources de l'exercice (81,84% en 2023, 61% en 2022) et le résultat 21,08% (18,16% en 2023, 39% en 2022).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION CROD	Exercice N 2024		Exercice N-1 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public	106 673	106 673	121 597	121.597
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	106 673	106 673	121 597	121.597
Dons manuels	106 673	106 673	118 619	118 619
Legs, donations et assurances-vie			2 978	2 978
Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public	755 637		572 898	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	149 584		79 860	
Autres produits non liés à la générosité du public	606 053		493 038	
Subventions et autres concours publics	230 511		230 511	
Reprises sur provisions et dépréciations	26 029		33 351	
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	59 302	26 405	77 800	51 003
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 178 152	133 078	1 036 157	172 600
CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales	723 347	13 279	621 406	29 299
1.1 Réalisées en France	723 347	13 279	621 406	29 299
Actions réalisées par l'organisme	723 347	13 279	621 406	29 299
Versements organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organismes agissant à l'étranger				
2- Frais de recherche de fonds	6 468		7 616	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 600		4 559	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 868		3 057	
3- Frais de fonctionnement	100 047	6 609	95 480	9 546
4- Dotations aux provision et dépréciations	73 946		116 770	
5- Impôt sur les bénéfiques	2 578		2 511	
6- Report en fonds dédiés en l'exercice	23 400		4 190	1 690
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	929 786	19 888	847 973	40 535
EXCEDENT OU DEFICIT	248 366	113 189	188 184	132 066

CER EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	CER RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales	13 279	29 299	Ressources liée à générosité public	106 673	121 597
1.1 Réalisées en France	13 279	29 299	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	13 279	29 299	1.2 Dons, legs et mécénat	106 673	121 597
Versements organismes en France			Dons manuels	106 673	118 619
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs, donations & assurances-vie		2 978
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat		
Versements organismes à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la GP		
Frais de recherche de fonds					
2.1 Frais d'appel à générosité public					
Frais recherche autres ressources					
Frais de fonctionnement	6 609	9 546			
TOTAL DES EMPLOIS	19 888	38 845	TOTAL DES RESSOURCES	106 676	121 597
Dotations provisions et dépréciations			Reprises sur provisions et Dépréciations		
Reports en fonds dédiés de l'exercice		1 690	Utilisation fonds dédiés antérieurs	26 405	51 003
EXCEDENT DE GENEROSITE DU PUBLIC	113 190	132 066	DEFICIT DE GENEROSITE DU PUBLIC		
TOTAL	133 078	172 600	TOTAL	133 078	172 600
			Ressources reportées liées à la GP début d'exercice hors fonds dédiés	250 404	168 103
			(+) excédent ou insuffisance de la générosité du public	113 190	132 066
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	183 713	118 039
			Ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice hors fonds dédiés	179 881	250 404
			Pour mémoire, ressources non liées à la GP	331 666	285 999

2. LE BILAN DE L'ASSOCIATION

Le montant total du bilan s'élève à 5.206.201,30 euros ; l'essentiel de sa variation de 7% par rapport à 2023 traduit essentiellement l'augmentation des immobilisations financières d'une part et l'accroissement de l'ensemble des postes du passif d'autre part, à l'exception des fonds dédiés.



BILAN ACTIF		Exercice N. 31 Décembre 2024			Exercice N-1 31.12.2023
		Brut	Amortisssts & Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	585 869.40		585 869.40	585 869.40
	Constructions	1 655 321.75	645 073.24	1 010 248.51	1 073 760.74
	Installations techniques	108 628.01	75 379.01	33 249.00	46 608.94
	Immob. corporelles en cours				
	Biens reçus par legs Dons				
	destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées	1 812 790.70		1 812 790.70	1 539 567.55
	Autres titres immobilisés	152.50		152.50	152.50
	Prêts				
	Autres	23 310.14		23 310.14	17 861.22
TOTAL I	4 186 072.50	720 452.25	3 465 620.25	3 263 820.35	
ACTIF CIRCULANT	Créances				
	Clients, Usagers et comptes rattachés	92 626.80	84 271.02	8 355.78	13 740.21
	Créances reçues par legs ou donation				
	Autres	196 258.49	5 000.00	191 258.49	106 114.40
	Valeurs mobilières de placement	625 242.49		625 242.49	703 975.98
	Disponibilités	873 363.44		873 363.44	771 006.46
	Charges constatées d'avance	42 360.85		42 360.85	4 689.16
	TOTAL II	1 829 852.07	89 271.02	1 740 581.05	1 599 526.21
	TOTAL GENERAL	6 015 924.57	809 723.27	5 206 201.30	4 863 346.56

BILAN PASSIF		Exercice N. 31 Décembre 2024			Exercice N-1 31.12.2023
		31.12.2024	Affectation proposée à AG	Après affectation AG	
FONDS ASSOCIATION	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	120 000.00		120 00.00	120 00.00
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve acquisition	1 961 610.28	273 223.25	2 234 833.53	1 792 571.21
	Réserve projets	201 179.17	82 523.36	118 655.81	199 152.62
	Réserve projets non issue générosité du public	200 000.00		200 000.00	200 000.00
	Réserve libre	49 224.80	12 000.00	61 224.80	37 224.80
	Réserve libre non issue de la générosité du public	85 999.36	45 666.23	131 665.59	80 880.54
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice	248 366.12	- 248 366.12		188 184.44
	Situation nette (sous-total)	2 866 379.73		2 866 379.73	2 618 013.31
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	564 252.42		564 252.42	606 063.45
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	3 430 632.15		3 430 632.15	3 224 077.06
	Fonds dédiés liés aux legs ou donations				
	Autres fonds dédiés	811 435.10		811 435.10	847 337.33
TOTAL II	811 435.10		811 435.10	847 337.33	
Provision pour risques					
Provision pour charges					
	102 718.84		102 718.84	77 307.93	
TOTAL III	102 718.84		102 718.84	77 307.93	
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès établis de crédit				1 926.00
	Emprunts et dettes financières diverses	776 880.00		776 880.00	618 751.57
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 352.97		22 352.97	33 009.45
	Dettes de legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	61 350.80		61 350.80	60 937.22
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance	831.44		831.44	
	TOTAL IV	861 415.21		861 415.21	714 624.24
	TOTAL GENERAL	5 206 201.30		5 206 201.30	4 863 346.56